



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SOCIETE LUCERNAIRE DIFFUSION POUR
L'ORGANISATION DE DEUX
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 16
ET 17 MARS 2024**

**DÉCISION N° DM-23-500
EN DATE DU 27 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Lucernaire Diffusion, représentée par Monsieur Xavier Pryn dont le siège social est situé 53, rue Notre-Dame des Champs – 75 006 Paris – pour l'organisation de deux représentations du spectacle « Arsène Lupin », les 16 et 17 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2023-2024.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Lucernaire Diffusion, représentée par Monsieur Xavier Pryn dont le siège social est situé 53, rue Notre-Dame des Champs – 75 006 Paris – un contrat de cession pour l'organisation de deux représentations du spectacle « Arsène Lupin », les 16 et 17 mars 2024, dont le prix de cession est fixé à 9 054,85 € (neuf mille cinquante-quatre euros et quatre-vingt-cinq centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231227-lmc1H11535H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/12/2023
Date de Publication : 27/12/2023

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231227-lmc1H11535H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/12/2023
Date de Publication : 27/12/2023